

# BULLETIN D'INSCRIPTION

## à renvoyer avant le 26 avril 2024

Animations seniors

Espace Régine-et-Pierre-Souweine

70 rue de Fontenay • 94300 Vincennes

ou par mail à [animationsseiors@vincennes.fr](mailto:animationsseiors@vincennes.fr)

NOM .....

PRÉNOM .....

CATÉGORIE  ENFANTS  ADOLESCENTS  ADULTES

ŒUVRES  PEINTURES  SCULPTURES  PHOTOGRAPHIES

AUTRES ARTS VISUELS (DESSINS, COLLAGES...)

TÉLÉPHONE .....

COURRIEL.....

FAIT À ..... LE .....

SIGNATURE

**TOUT BULLETIN FAISANT ÉTAT D'UN ÂGE INFÉRIEUR À 18 ANS  
DOIT ÊTRE COMPLÉTÉ COMME SUIT :**

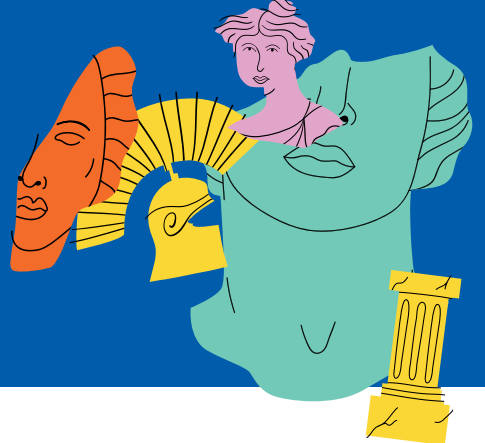
Je soussigné .....  
représentant légal de l'enfant .....  
l'autorise à participer au concours d'Arts plastiques du Conseil des seniors 2024.  
Tel. ....  
Courriel .....  
Fait à ..... le .....

Signature du représentant :





# CONCOURS D'ARTS PLASTIQUES DU CONSEIL DES SENIORS édition 2024



## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### ■ ARTICLE 1 - OBJET

La Commission intergénérationnelle du Conseil des seniors de la Ville de Vincennes organise un **concours d'Arts plastiques** (peinture, dessin, photographie, collage, sculpture...).

### ■ ARTICLE 2 - INSCRIPTION

L'inscription au concours est gratuite et ouverte à tous.

**Elle est ouverte jusqu'au 26 avril 2024.**

Les bulletins d'inscription sont à retirer à l'Espace Régine-et-Pierre-Souweine 70 rue de Fontenay à Vincennes (01 43 98 66 90) ou sur [animationseniors@vincennes.fr](mailto:animationseniors@vincennes.fr)

### ■ ARTICLE 3 - CANDIDATS

Sont autorisés à participer tous les Vincennois et leurs amis, ainsi que les élèves scolarisés dans la commune.

### ■ ARTICLE 4 - CATÉGORIES

Le concours se déroule en trois catégories :

- **enfants (- 11 ans)**
- **adolescents (12 - 16 ans)**
- **adultes**

### ■ ARTICLE 5 - THÈME

L'œuvre doit porter sur le thème :  
**La Grèce et les jeux olympiques antiques.**

### ■ ARTICLE 6 - OBLIGATIONS

L'œuvre doit avoir un **format minimal de 20 x 25 cm, maximal de 50 x 80 cm**, et ne doit pas dépasser 50 cm de haut pour les sculptures.

**Pour les dessins/peintures, les techniques admises sont :**

huile, acrylique, aquarelle, pastel, fusain, encre, collage, technique mixte.

Les œuvres doivent être remises sur supports rigides, et munies d'un système d'accrochage pour les dessins / peintures.

Les œuvres mises sous verre doivent être encadrées pour des raisons de sécurité.

Chaque candidat peut proposer **jusqu'à 2 œuvres.**

**Pour être identifiées, les œuvres devront préciser :**

- **le nom, le prénom et le numéro de téléphone**
- **la catégorie**
- **le titre de l'œuvre**

Le Conseil des seniors se réserve le droit de refuser toute œuvre ne répondant pas aux consignes du présent règlement ou présentant des caractères discriminants portant atteinte à l'intégrité individuelle ou collective.

### ■ ARTICLE 7 - EXPOSITION

Les œuvres seront exposées le samedi 4 mai 2024 sur l'esplanade de l'Hôtel de ville à Vincennes dans le cadre de la fête de l'Europe.

### ■ ARTICLE 8 - DÉPÔT DES ŒUVRES

**Les œuvres sont à déposer à l'espace Régine-et-Pierre-Souweine** (70 rue de Fontenay à Vincennes). le vendredi 26 avril de 9h à 12h ou le lundi 29 avril de 14h à 16h.

En cas de difficulté pour respecter ces dates, un rendez-vous peut être pris au 01 43 98 66 90.

### ■ ARTICLE 9 - JURY

Le jury sera composé de deux élus de la municipalité, de deux membres de la Commission intergénérationnelle du Conseil des seniors et d'un professionnel de l'art. Le jury procédera à l'examen des œuvres et au choix des lauréats du concours.  
**Sa décision sera sans appel.**

### ■ ARTICLE 10 - PRIX

Il sera remis **un prix par catégorie.** La remise des prix s'effectuera le jour de l'exposition sur l'esplanade de l'Hôtel de ville.

### ■ ARTICLE 11 - REPRISE DES ŒUVRES

Les œuvres exposées devront être impérativement reprises par les candidats à l'issue de la remise des prix.



CONSEIL  
DES SENIORS  
DE VINCENNES